

# Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### Gabon

En 2019, le Gabon a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a condamné deux personnes pour traite des enfants et réussi à faire extraditer de République du Congo un important homme d'affaires et parlementaire accusé de traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale. Cependant, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, le Gabon reçoit cette évaluation parce qu'il a poursuivi une pratique régressive qui a entravé les efforts d'élimination du travail des enfants. Le gouvernement n'a pas démontré par des faits probants qu'il a effectué des inspections sur les lieux de travail au cours de la période visée par le présent rapport. Les inspections du travail constituent un outil essentiel pour l'identification des infractions relatives au travail des enfants ; en leur absence, les mineurs sont plus vulnérables aux pires formes du travail des enfants. Au Gabon, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants participent également au travail des enfants dans le secteur des services domestiques. La législation gabonaise n'interdit pas l'usage d'enfants dans les activités illicites, et les dispositions relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne s'appliquent qu'aux enfants qui travaillent dans les relations de travail officielles, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales selon lesquelles tous les enfants doivent être protégés par une loi sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Par ailleurs, les inspecteurs du travail n'ont pas l'autorité pour imposer des sanctions et manquent de ressources de base pour mener leurs enquêtes.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Gabon sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les mesures de protection concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui travaillent en dehors de relations de travail officielles.	2017 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale la traite des enfants, même en échange d'une rémunération ou d'autres avantages.	2015 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention et l'offre d'enfants pour la production de pornographie et de spectacles pornographiques, ainsi que l'utilisation d'enfants dans le cadre de la prostitution.	2015 – 2019

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Frapper d'interdiction pénale l'usage d'enfants dans des activités illicites, notamment la production et le trafic de drogue.	2009 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques pour les utiliser dans des conflits armés.	2016 – 2019
	Veiller à ce que la législation portant sur les travaux légers fixe un âge minimum de 13 ans au moins, définisse les activités considérées comme des travaux légers et spécifie les conditions dans lesquelles ces travaux peuvent être effectués.	2013 – 2019
Application	Publier des informations sur le niveau de financement de l'Inspection du travail et le nombre d'inspecteurs du travail et veiller à ce que tant les inspecteurs que les enquêteurs reçoivent un financement, des formations et des moyens adéquats pour effectuer des inspections et des enquêtes.	2009 – 2019
	Renforcer l'Inspection du travail en faisant imposer des sanctions par les inspecteurs et leur faisant effectuer des inspections de routine et des inspections inopinées, y compris dans le secteur informel.	2014 – 2019
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail ne remplissent pas les fonctions de conciliateur ou d'arbitre, et qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités principales d'inspection et de surveillance dans tout le pays.	2009 – 2019
	Veiller à ce que le gouvernement effectue un nombre adéquat d'inspections du travail et d'enquêtes judiciaires.	2018 – 2019
Coordination	Veiller à ce que les organismes de coordination disposent d'un financement suffisant pour remplir leurs missions et qu'ils soient tous actifs.	2013 – 2019
Politiques gouvernementales	Adopter une politique portant sur toutes les formes pertinentes de travail des enfants, notamment dans le cadre d'activités telles que le travail domestique et le travail dans le secteur des transports.	2015 – 2019
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans toutes les politiques pertinentes.	2014 – 2019
Programmes sociaux	Effectuer une enquête nationale sur le travail des enfants ou des recherches similaires pour déterminer les activités spécifiques effectuées par les enfants qui travaillent afin d'informer les politiques et les programmes.	2014 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais de scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants et d'écoles dans les zones rurales et en garantissant la protection des élèves contre les sévices sexuels à l'école ; prendre des mesures pour permettre à tous les enfants d'être enregistrés à leur naissance.	2010 – 2019
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans sa totalité et veiller à ce que le gouvernement continue de fournir un soutien adéquat aux victimes du travail des enfants, notamment suffisamment de place dans les centres d'accueil réservés aux victimes.	2010 – 2019